



Robert Lakow/Madame Figaro

PEDOPHILIE, COMMENT REPARER, COMMENT LUTTER

Quels sont les signes qui peuvent alerter les parents ?

Carole Bouquet. – Franchement, un enfant qui va mal, ça se voit. Je peux comprendre que la peur puisse aveugler un moment parce qu'en tant que parent vous pensez que vous êtes responsable. Mais il faut avoir le courage de passer par-dessus cela pour venir en aide.

Dr Bernard Cordier. – Dans ces pseudo-relations, il est toujours convenu avec l'auteur que l'enfant ne dira rien aux parents. C'est un secret entre eux. C'est là où nous préconisons la consultation d'un pédiatre, un professionnel qui sait reconnaître qu'un mal de ventre n'en est pas un, sait voir qu'un enfant qui ne dort plus et ne mange plus ne couve pas forcément une rougeole.

Carole Bouquet. – C'est à l'issue de cette réflexion que nous avons ouvert dix-huit unités d'accueil médico-judiciaires (3) au sein de services de pédiatrie à l'hôpital. Car l'expérience a prouvé que c'était dans ces services que les enfants étaient le mieux entendus. Lorsqu'un enfant maigrit, ne grandit plus, refuse violemment d'aller à la piscine ou chez un parent, manifeste des refus incompréhensibles, c'est vers un pédiatre qu'il faut se tourner. Mais c'est aussi à l'école d'être vigilante. Certains parents travaillent beaucoup, d'autres peuvent être débordés, mais il y a l'école, et c'est bien l'endroit où certains signes peuvent être repérés facilement.

Quel est le discours des pédophiles que vous soignez ?

Dr Bernard Cordier. – Ceux qui sont prosélytes voudraient qu'on soit tous pédophiles. Leur idée, c'est que caresser un enfant est normal, c'est contribuer à son éducation sexuelle... Mon travail consiste, pour commencer, à déconstruire ce « délire ».

Carole Bouquet. – D'où la nécessité impérieuse dont on commence seulement à prendre conscience : il faut que les pédophiles soient désormais suivis, en prison, par un psychiatre. Si on les enferme pendant vingt ans sans aucun suivi, ils récidivent, comme un fait divers récent le prouve.

Dr Bernard Cordier. – Pendant la détention, on peut faire un bon boulot. Mais à la sortie, outre le fait qu'un suivi psychothérapeutique soit indispensable, pour certains,

l'administration de « coupe-faim » sexuels devrait être une condition sine qua non de la sortie.

Carole Bouquet. – Tu me disais que, pour beaucoup de pédophiles, c'est un soulagement immense.

Dr Bernard Cordier. – Tout ce que je peux dire, c'est que la plupart de ceux à qui je l'ai prescrit m'ont dit : « Pourquoi on ne me l'a pas donné plus tôt ? » Car ce qu'il faut savoir, c'est que de nombreux pédophiles sont dans une addiction. Et s'il n'y a pas « consommation », ils sont en état de manque, comme le drogué. On en revient à la question initiale : sont-ils malades ? Ils ne sont pas atteints d'un trouble mental qui les empêcherait d'avoir conscience de ce qu'ils font. Ils savent très bien qu'on peut les soigner. Certes, les médicaments ne suffisent pas, mais ils sont le seul moyen immédiat pour eux de pouvoir résister, momentanément, à l'impact de la sortie de prison.

Donc un traitement est possible.

Dr Bernard Cordier. – Oui, j'en suis convaincu, sinon je serais dans le cas de ceux qui disent : « Prison à vie. »

Carole Bouquet. – J'ai une question que j'entends tout le temps : penses-tu qu'il y ait une augmentation des pédophiles ou que simplement la parole s'est libérée ?

Dr Bernard Cordier. – Cela a toujours existé. C'était tu, cela ne pouvait pas être mis sur la place publique. La lutte contre la pédophilie s'inscrit dans l'évolution de la protection de l'enfant. Au début du XXe siècle, on a déclaré que les enfants ne devaient plus être exploités au travail. Ensuite, dans les années soixante, il y a eu de nombreuses actions contre la maltraitance physique : les parents n'avaient plus tous les droits. Puis on est passé à l'idée qu'un enfant ne peut en aucune manière être un objet sexuel. Alors, s'il est certain qu'Internet a pu favoriser des réseaux, aujourd'hui, un pédophile ne peut plus ignorer que son avenir est bloqué et qu'il ne trouvera aucune complaisance nulle part dans ce domaine.

(1) Le 20 novembre 2007 est la date anniversaire de l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations unies, de la Déclaration des droits de l'enfant (en 1959) et de la Convention relative aux droits de l'enfant (en 1989).

(2) Créée en 1981, La Voix de l'Enfant regroupe 79 associations et a pour but « l'écoute et la défense de tout enfant en détresse, quel qu'il soit et où qu'il soit ». Site :

www.lavoixdelenfant.org

Tél. : 01.40.22.04.22.

(3) L'ouverture de quinze autres unités d'accueil médico-judiciaires est actuellement en projet.